

Nom et Prénom de l'adhérent :	Pour les mineurs, nom du Responsable légal :
Né(e) le :	
Adresse :	
Tél mobile 1 :	Mail 1 : (Très important afin de disposer des informations)
Tél mobile 2 :	Mail 2 :
<b>PRATIQUE DE COMPETITION / PRATIQUE DE LOISIRS</b> <b>(Consulter le dossier explicatif joint et entourer la mention choisie)</b>	
GROUPE :	<u>Réservé secrétariat</u> :
JOUR(S) ENTRAINEMENT :	
Si FACEBOOK NOM à contacter :	

Cochez la case correspondante =>

- Déjà licencié au club lors de la saison 2019 / 2020
- Licencié(e) dans un autre club lors de la saison 2019 / 2020
- Nouvel adhérent Fédération Française de Gymnastique.

Via la licence sportive, votre enfant bénéficie d'une assurance. Il est inutile de nous fournir une attestation de votre assurance personnelle.

### COTISATION, LICENCE ET MODALITES DE PAIEMENT

**Après confirmation de l'adhésion, l'inscription est définitive.**  
**Toute saison sportive commencée est due. Aucun remboursement ne sera fait en cours d'année sauf cas de force majeure sur justificatifs (déménagement, problèmes de santé...) au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, déduction faite de la licence réglée par le club à la FFG.**

- Pas d'adhésion au mois ou au trimestre.
- Passeport Temps Libre de la CAF : NE PAS DEDUIRE LE MONTANT DE LA COTISATION. Le document est à transmettre au club qui le complète et vous le retourne. La CAF vous règle directement.
- Nous acceptons les Chèques Vacances et les Coupons Sports ANCV. **PREVOIR 10€ EN PLUS POUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE DOSSIER.**

 La cotisation comprend :

- La licence à la Fédération Française de Gymnastique et son assurance obligatoire (licence FFG = 50 €).
- Les différentes affiliations aux instances fédérales (département, inter département, région, fédération).
- L'utilisation du matériel spécifique, son entretien, son renouvellement et le prêt de tenues et costumes divers.
- Les droits d'engagements aux différentes actions de la Fédération auxquelles l'association participe.
- Les frais de fonctionnement de l'association.



**COTISATIONS ANNUELLES : REDUCTION FAMILIALE : DEDUIRE – 10€ A PARTIR DU 2EME ENFANT**

LA SAISON 2019 / 2020 AYANT ETE « ECOURTEE », LE BUREAU DE L'ASSOCIATION PROPOSE UN AVOIR POUR LES ADHERENTS 2019 / 2020 SUR LE MONTANT DU REABONNEMENT DE LA SAISON 2020 / 2021. CE MONTANT TIENT COMPTE DE LA PERTE OCCASIONNEE POUR L'ENFANT MAIS AUSSI DES CHARGES DEJA ENREGISTREES PAR L'ASSOCIATION (ANIMATIONS - MATERIEL - ENGAGEMENTS - TENUES - LOCATIONS...)

**JE CHOISIS :**

**COTISATION NORMALE : « MEMBRE BIENFAITEUR »**

**COTISATION AVEC AVOIR POUR LES ADHERENTS SAISON 2019 – 2020 « PANDEMIE »**

Secteur	Année de naissance			Horaires	Lieu	Durée	COTISATION NORMALE	COTISATION « PANDEMIE »
PETITE ENFANCE	MINI BABY GYM	Nés en 2018 et Jan Fév et Mars 2019	Moins de 3 ans	LUNDI 17h15 à 18h	Salle de gym du gymnase de VENDARGUES	45 min	150 € = 3 x 50 €	120 € = 3 x 40 €
	BABY GYM	Nés en 2016 et 2017	3 - 4 ans	MERCREDI 10h30 à 11h15	Salle de gym du gymnase de VENDARGUES	45 min	150 € = 3 x 50 €	120 € = 3 x 40 €
MULTI GYM	EVEIL GYM	Nés en 2014 - 2015	5 - 6 ans	MERCREDI 11h30 à 12h30	Salle de gym du gymnase de VENDARGUES	1 H	180 € = 3 x 60 €	150 € = 3 x 50 €
	MULTI GYM 1	Nés en 2012 - 2013	7 - 8 ans	JEUDI 17h30 à 18h30	Salle de gym du gymnase de VENDARGUES	1 H	180 € = 3 x 60 €	150 € = 3 x 50 €
	MULTI GYM 2	Nés en 2010 - 2011	9 - 10 ans	MERCREDI 18h30 à 19h45	Salle des agrès du gymnase de CASTRIES	1 H 15	195 € = 3 x 65 €	165 € = 3 x 55 €
GYM ENTRETIEN		Nés en 2000 et avant	18 ans et plus	MERCREDI 20h30 à 21h30	Salle des agrès du gymnase de CASTRIES	1 H	180 € = 3 x 60 €	150 € = 3 x 50 €
GYM AUX AGRES	GYM AGRES 1	Nés en 2008 - 2009	11 - 12 ans	MERCREDI 17h45 à 18h45	Salle de gym du gymnase de VENDARGUES	1 H	180 € = 3 x 60 €	150 € = 3 x 50 €
	GYM AGRES 2	Nés en 2007 et avant	13 ans et +	MERCREDI 18h45 à 20h	Salle de gym du gymnase de VENDARGUES	1 H 15	195 € = 3 x 65 €	165 € = 3 x 55 €
GYM RYTHMIQUE = PREVOIR RENCONTRES SPORTIVES POUR CERTAINES ACTIVITES	GYM RYTHMIQUE POUS - BENJA	Nés en 2010 - 2011 et 2012 sur sélection	9 - 10 ans	MERCREDI 9h15 à 10h15 et VENDREDI 17h45 à 18h45	Salle de gym et Grande salle du gymnase VENDARGUES	2 H	240 € = 3 x 80 €	210 € = 3 x 70 €
	GYM RYTHMIQUE BENJAMINES COMPET			MERCREDI 13h15 à 15h15 et VENDREDI 17h45 à 19h15	Salle de gym et Grande salle du gymnase VENDARGUES	3 H 30	315 € = 3 x 105 €	255 € = 3 x 85 €
	GYM RYTHMIQUE MINIMES	Nées en 2008 - 2009	11 - 12 ans	MERCREDI 15h à 16h30	Salle de gym et Grande salle du gymnase VENDARGUES	1 H 30	210 € = 3 x 70 €	180 € = 3 x 60 €
	GYM RYTHMIQUE MINIMES COMPET			MERCREDI 15h à 17h et VENDREDI 17h45 à 19h15	Salle de gym et Grande salle du gymnase VENDARGUES	3 H 30	315 € = 3 x 105 €	255 € = 3 x 85 €
	GYM RYTHMIQUE CADETTES	Nées en 2006 - 2007	13 - 14 ans	MERCREDI 16h30 à 18h	Salle de gym et Grande salle du gymnase VENDARGUES	1 H 30	210 € = 3 x 70 €	180 € = 3 x 60 €
	GYM RYTHMIQUE CADETTES COMPET			MERCREDI 16h30 à 18h et JEUDI 18h30 à 20h30	Salle de gym et Grande salle du gymnase VENDARGUES	3 H 30	315 € = 3 x 105 €	255 € = 3 x 85 €
	GYM RYTHMIQUE JUNIORS	Nées en 2004 - 2005	15 - 16 ans	MARDI 18h à 20h	Grande salle du gymnase de CASTRIES	2H	240 € = 3 x 80 €	210 € = 3 x 70 €
	GYM RYTHMIQUE JUNIORS COMPET			MARDI 18h à 20h et LUNDI ou VENDREDI ou SAMEDI selon emploi du temps scolaire	CASTRIES et VENDARGUES	4H	315 € = 3 x 105 €	255 € = 3 x 85 €
GYM RYTHMIQUE SENIORS	Nées en 2003 et avant	17 ans et plus	NOUS CONTACTER				315 € = 3 x 105 €	255 € = 3 x 85 €

## INFORMATIONS MEDICALES

Merci de nous signaler ici les éventuels problèmes médicaux (asthme, allergies, ...) et la conduite à tenir :

## AUTORISATIONS

Je soussigné(e).....

Responsable légal(e) de .....

- l'autorise à pratiquer les activités organisées par l'Elan Gymnique ;
- reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter intégralement le contenu ;
- autorise les responsables à prendre toutes mesures ou décisions en cas de difficultés, blessures ou maladies éventuelles lors des entraînements, compétitions et déplacements ;
- accepte que les photos sur lesquelles mon enfant est présent et montrant l'activité de l'association puissent paraître sur le site, la page Facebook du club ou dans la presse.
- l'autorise à quitter seul (e) les locaux à la fin du cours. Si vous ne cochez pas cette case vous vous engagez à ce qu'un adulte soit présent à la fin du cours pour récupérer le (la) gymnaste.

Date :

Signature :

## COMPETITIONS

La pratique de la gymnastique rythmique en compétition n'est pas une obligation, cela dépend de la volonté de chaque gymnaste en concertation avec ses parents. Dans cette perspective, merci de lire avec attention le document « Faire des compétitions en gymnastique rythmique ». Chaque gymnaste et les parents qui décident de faire de la compétition s'engagent :

- à participer assidûment à tous les cours ET aux stages de préparation durant les vacances scolaires ;

- à participer à toutes les compétitions de sa catégorie, jusqu'à la fin de la saison et à toutes les manifestations du club et selon les choix de l'entraîneur.

Le/la gymnaste participera aux compétitions :  OUI  NON

Date :

Signature PARENTS :

Signature GYMNASTE :

## PIECES A FOURNIR

- La fiche d'inscription complétée datée et signée,
- Les autorisations parentales datées et signées,
- 1 certificat médical mentionnant « Apte à la pratique de la gymnastique », pour **TOUS LES ADHERENTS (Beaucoup étant arrivés à terme) qui sera à remettre le 15 septembre au plus tard.**
- Le règlement COMPLET de la cotisation (chèques mis à l'encaissement début OCTOBRE, début DECEMBRE et début FEVRIER ; Merci de dater les chèques en conséquence).
- 1 chèque de caution de 70 € pour le prêt des tenues ou autres costumes, engins détériorés ou perdus.
- Facture de paiement à réaliser.

➤ EN PLUS, pour l'engagement de l'enfant au sein d'une pratique avec compétitions sportives :

- 1 chèque de 50 € qui ne sera encaissé qu'en cas d'abandon en cours de saison afin de rembourser au club les frais afférents.

- 1 chèque de 18 € correspondant au règlement du débardeur OBLIGATOIRE pour tout engagement en compétitions => Pour la saison 2020 - 2021, modèle identique à la saison 2019 - 2020.



- 1 chèque de 45 € pour l'achat de la veste sportive du club NON OBLIGATOIRE (En concertation au sein de votre équipe).
- -> pour la Gym Rythmique EN COMPETITION INDIVIDUELLE : 1 chèque de 75 € « isolé » correspondant au règlement des frais complémentaires engendrés par la pratique (déplacements) + un chèque de 15 € correspondant à la demande de location d'une tenue du club.

Attention, la pratique de la Gym Rythmique en compétition individuelle est un « plus » qui ne peut en aucun cas se substituer à la pratique en équipe. 15 places sont disponibles sur sélection. La participation intégrale à une semaine de stage de préparation en Juillet et en Aout est OBLIGATOIRE.

Pour la bonne marche des entraînements, l'accès de la salle est interdit aux parents pendant les heures d'entraînements. Merci de respecter cet engagement.

En cas d'absence, merci de prévenir UNIQUEMENT ISABELLE par téléphone au 06.23.02.14.32 par correction et pour permettre une réorganisation de la séance.

Il est demandé aux enfants d'avoir une tenue sportive durant les cours (caleçon long, collant lycra sans pieds, jogging) ainsi que les cheveux soigneusement attachés (barrettes à prévoir) et les bijoux enlevés. L'association ne pourra être responsable des objets de valeur égarés.

L'utilisation du téléphone portable durant les entraînements est interdite.

Les gymnastes doivent être présentes quelques minutes avant le début de séance afin d'aider à l'installation de la salle et de se préparer ! De même, celles-ci ne doivent pas quitter la salle d'entraînement avant de s'assurer que TOUT le matériel soit entièrement rangé. Du matériel oublié est rarement retrouvé donc manquant et sera facturé.

Il appartient aux parents de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité de leurs enfants, tant à l'arrivée qu'à leur retour. La responsabilité de l'association s'arrête dès que l'entraînement est terminé. En aucun cas, l'association ne pourra être tenue responsable des incidents ou accidents pouvant survenir une fois le cours achevé.

Dès la fin de l'entraînement, les parents doivent être présents au gymnase pour récupérer leurs enfants sans retard préjudiciable aux horaires des entraîneurs. De même, les parents doivent s'assurer de la présence d'un responsable dans les salles d'entraînement avant de laisser leur enfant.

Pour nous joindre :

- Responsable technique : Isabelle WATREMEZ => 06.23.02.14.32
- Présidente : Annie WATREMEZ => 06.41.86.07.54
- Par mail : [watremez@rocketmail.com](mailto:watremez@rocketmail.com). Il est fortement conseillé de DISPOSER D'UNE ADRESSE MAIL VALIDE afin d'être informé du fonctionnement de l'association.